

vent. Qu'il soit en tous points parfait ou laisse un peu à désirer, le programme a du moins réussi en partie.

J'espère que les membres de l'opposition conviendront avec moi que si pour une fois, Ottawa et la bureaucratie pensent de façon constructive aux problèmes des cultivateurs de blé de l'Ouest, il faut les laisser agir. Il s'agit de problèmes auxquels doivent s'intéresser l'ensemble des Canadiens, tout comme ils se sont préoccupés des problèmes de l'industrie textile, industrie qu'on a demandé au gouvernement de renflouer temporairement jusqu'à ce qu'elle se retrouve de nouveau sur pied. J'affirme que les fermiers des Prairies doivent rationaliser leurs opérations, et s'en moquer n'aidera en rien.

Il y a bien longtemps, un des pères de la confédération, du nom de D'Arcy McGee, a prédit que le mélange de petites colonies et de vastes territoires qui composaient l'Amérique du Nord britannique deviendrait un jour une grande nation septentrionale. «Car c'est ce qui doit arriver, disait-il, si nous faisons tous notre devoir jusqu'au bout».

A l'époque où il faisait cette déclaration, d'aucuns pensaient que la constitution n'était plus à notre mesure et s'efforçaient d'en établir une nouvelle. Il serait difficile de savoir si nous devrions faire de même, mais c'est une question digne de notre attention et nous l'examinons. Je le répète, nous pourrions peut-être poursuivre nos travaux au niveau fédéral-provincial, bien que les progrès jusqu'ici, aient été, selon moi, très minimes. La formule sans doute la plus fructueuse, je pense, est celle qui a été mentionnée aujourd'hui par le député de Charlevoix (M. Asselin) je crois, et où il est question d'examiner les rapports des particuliers avec leurs institutions fédérales. D'après ce que j'ai pu voir comme membre du comité de la constitution, c'est une formule pleine de promesses et digne de notre attention.

Il n'y a aucun doute que la prétendue désaffection dont nous entendons sans cesse parler trouve en grande partie sa source dans ces rapports entre le gouvernement fédéral, qui est le gouvernement central, et la masse des Canadiens. Je ne parle pas ici comme homme politique, membre d'un parti m'adressant à un autre. Il n'est nullement question ici de cet autre dialogue qui se poursuit entre les provinces et le gouvernement central. Et pendant les trois années durant lesquelles ils se sont penchés sur la révision de la constitution, les premiers ministres provinciaux ne l'ont jamais défini comme il se doit.

D'après ce que je comprends du message des Canadiens entendu jusqu'ici, il n'y a pas de doute qu'une collectivité canadienne viable et une personnalité canadienne se manifestent dans nos divers patrimoines culturels comme dans notre souci du bien-être de nos compatriotes. Mais nos institutions communes ont, du moins jusqu'à dernièrement, semblé nous avoir laissés pour compte.

La position fédérale décrite dans le «Le fédéralisme et l'avenir» est que le débat constitutionnel devrait examiner les droits des citoyens avant de se lancer dans l'examen des droits des gouvernements. Partant de cette base, on fait valoir la nécessité d'une charte constitutionnelle des droits de l'homme, et ainsi de suite.

Cet argument est valable et procède d'un concept raisonnable. Mais avec ou sans un tel bill, bien des gens de

[M. Osler.]

certaines régions estiment actuellement ne pas être suffisamment écoutés d'Ottawa. Si ce sentiment est justifié, il démontre que nous ne devons pas nous soucier uniquement des droits des citoyens mais également des institutions fédérales, que nous devons réformer sans tenir compte de ce qui pourrait se produire à la suite de l'autre dialogue engagé entre les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du pays.

Je ne veux pas m'engager ici dans le pour et le contre au sujet d'un quelconque parti fédéral. Je dis que le Canada se trouve dans une situation unique: nous sommes un État fédéral institué il y a environ 102 ans et qui garantissait sans conteste l'existence d'un pouvoir politique prépondérant aux régions les plus peuplées.

Les provinces de l'Ontario et du Québec dominent la scène fédérale-provinciale. Les représentants de l'Ontario et du Québec, qui sont pour la plupart des députés fort estimables—mon propos n'est pas de mettre en cause ici des personnes—prédominent à la Chambre. En fait, 60 p. 100 des députés sont élus par ces deux provinces. Aussi j'estime qu'il n'est pas surprenant que les gens se demandent si leurs vues sont bien prises en considération. Ce n'est pas forcément pour eux une question de personnes; ils songent plutôt au fait qu'ils n'ont pas davantage de prise sur la Chambre.

Il me semble que cet état de choses avait été prévu d'avance. Peu avant la naissance de la Confédération, D'Arcy McGee et Alexander Galt s'étaient rendu compte tous deux que la «république par le peuple» ne suffirait pas automatiquement à faire du Canada un État fédéral aux assises solides. Ils proposèrent la mise en place d'un Sénat où les différentes régions du Canada seraient représentées sur un pied d'égalité. Le Sénat n'a peut-être pas répondu aux espoirs qu'il avait fait naître à l'origine, et il me semble que cela est dû au fait que ses membres ne sont pas élus et qu'il n'est rien d'autre que le fidèle serviteur de son maître, la Chambre des communes. Comment représenterait-il effectivement les régions dans ces conditions? Personnellement, je crois que nous devrions examiner sérieusement la question de la réforme du Sénat. Ceux qui affirment simplement qu'il faudrait abolir le Sénat n'apportent pas d'argument réellement valide ou convaincant à mes yeux. Je crois que la question de réformer le Sénat exige toute notre attention car il nous faudra avoir une meilleure et une plus forte représentation sur le plan régional.

Si les membres de la Chambre n'aiment pas l'idée de la réforme du Sénat—et je puis voir toutes sortes de raisons à leur objection à un Sénat élu, ce qui, je crois, serait la seule façon de lui donner de la vigueur ou de lui assurer la confiance du pays—alors qu'ils nous suggèrent une meilleure solution. C'est une question à considérer et à étudier avec attention.

Il a été démontré à maintes reprises, lors des voyages du comité constitutionnel à travers le pays, que les Canadiens avaient besoin d'une forme quelconque de représentation régionale; exception faite peut-être du Québec et de l'Ontario, qui ont des frontières naturelles, les autres provinces sont privées de cette représentation. Je mets Terre-Neuve dans cette catégorie. Tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen de faire perdre aux gens des régions sous-représentées leur sentiment d'aliénation,